

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
DE L'EXERCICE 2017**

1) L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue à la fois un budget de report de l'exercice précédent et un budget d'ajustement de l'exercice en cours.

C'est un budget de report qui assure la liaison entre deux exercices en reprenant les résultats globaux constatés à la clôture de l'exercice précédent. Il reprend également les reports de crédits en recettes et en dépenses non consommés mais juridiquement et comptablement engagés au cours de l'exercice précédent.

C'est un budget d'ajustement qui comprend des ajustements à la hausse ou à la baisse de crédits ainsi que les estimations de dépenses et de recettes nouvelles apparues depuis le vote du budget primitif par le Conseil Municipal en février dernier.

Dans ce cadre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 a pour objet :

- de reprendre les reports de crédits de l'exercice 2016 correspondant aux restes à réaliser de recettes et de dépenses d'investissement comptablement engagés au 31 décembre 2016 pour 1,017 M€ en recettes et 9,294 M€ en dépenses,
- d'ajuster les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'exercice 2017 voté par le Conseil Municipal le 16 mars dernier,
- de constater en report à nouveau l'excédent de l'exercice budgétaire 2016 figurant au compte administratif approuvé par le Conseil Municipal le 18 mai dernier (+3,241 M€) inscrit en recette de fonctionnement,
- de prendre en compte les nouvelles opérations à intervenir d'ici la fin de l'année en investissement.

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 qui est soumis pour approbation au Conseil Municipal s'équilibre donc comme suit :

Section de fonctionnement	3.899.616 €
Section d'investissement	15.381.176 €
TOTAL.....	19.280.792 €
Dont mouvements réels	16.119.398 €
<i>Dont mouvements d'ordre.....</i>	<i>3.161.394 €</i>

Les virements de crédits en dépenses entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant de 23.410 € de la section d'investissement (-23.410 €) vers la section de fonctionnement (+23.410 €).

Après reprise du solde de clôture de la section d'investissement pour 0,253 M€ en recette d'investissement, le résultat de l'exercice 2016 permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 8,023 M€ et d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 3,241 M€ en report à nouveau de recettes de la section de fonctionnement.

2) LA PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BS 2017
Dépenses de fonctionnement	3.899.616 €
Dépenses réelles	1.610.298 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>2.289.318 €</i>
Recettes de fonctionnement	3.899.616 €
Recettes réelles	3.027.540 €
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>872.076 €</i>

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Hors réserve pour dépenses imprévues de fonctionnement, les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à +1,097 M€ au BS 2017 (+0,490 M€ au BS 2016) dont 998 k€ pour les dépenses de gestion courante et 99 k€ pour les mouvements financiers.

L'ajustement concernant les dépenses courantes représente +1,5% du montant total des crédits inscrits en dépenses au BP 2017 (68,999 M€).

Les chapitres budgétaires principalement concernés par le BS 2017 sont les suivants :

920 – Administration générale.....+341.706 €

Les principales dépenses sont constituées des éléments suivants :

* une provision concernant le coût budgétaire sur l'exercice 2017 au titre des charges de personnel (traitements bruts et charges sociales) lié à l'incidence des décrets d'application du **protocole relatif aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) du 14 mai 2016 et qui concerne l'ensemble des filières et des catégories de la Fonction Publique Territoriale**. Ces mesures de revalorisation salariale s'appliqueront jusqu'en 2020. Ces éléments réglementaires n'étaient pas connus au moment de la préparation du BP 2017,

Une provision budgétaire de 150.000 euros est inscrite à ce titre pour les agents communaux concernés et sera ajustée en DM2 de fin l'exercice.

* les crédits relatifs au changement de logiciel budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2018 (Ciril Finances en remplacement de Coriolis) pour un coût prévisionnel de 53.600 € (migration et formations) qui permettra, notamment, dans le courant du 1^{er} semestre 2018 de mettre en œuvre un circuit de transmission en «full demat» des pièces justificatives de dépenses et de recettes avec la Trésorerie Municipale, et donc avant l'obligation réglementaire fixée au 1^{er} janvier 2019,

* un complément de crédits de 50.000 € pour l'acquisition de fournitures pour les travaux en régie du service des bâtiments communaux (50.000 €).

924 – Sport et Jeunesse+160.190 €

Il s'agit, notamment, des honoraires d'expertise alloués par le Tribunal Administratif de Melun à l'expert désigné dans le cadre du sinistre du centre aquatique Arthur Hévette en septembre 2008 (affaissement dans les galeries techniques) pour 130.500 €.

Le Tribunal Administratif de Melun va, désormais, pouvoir se prononcer sur la demande d'indemnisation de la ville présentée au titre de la Garantie Décennale et sur le montant des dommages remboursés à la commune puisque l'expert a remis son rapport d'expertise définitif.

928 – Aménagement et services urbains+302.227 €

Il s'agit principalement du complément de crédits nécessaire au reversement de TEOM à l'EPT ParisEstMarne&Bois pour un montant de 4,415 M€ conformément à la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2017 contre une prévision initiale de 4,200 M€ inscrite au BP 2017 (+0,215 M€ au BS 2017).

933 – Impôts et taxes non affectés (mouvements financiers)+99.163 €

Cet ajustement correspond à la notification officielle du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) pour 2017 intervenue le 2 juin dernier.

Dans le cadre de la répartition de droit commun choisie par l'EPT ParisEstMarne&Bois, le prélèvement du FPIC qui reste à la charge de la ville est égal à 759.163 € pour 2017 contre une prévision budgétaire initiale de 660.000 € inscrite au BP 2017 (+99.163 €).

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue profondément pour les communes ex. isolées désormais rattachées à la Métropole du Grand Paris (MGP) depuis le 1^{er} janvier 2016

le cadre de fonctionnement du FPIC. Les établissements publics territoriaux (EPT) deviennent, en lieu et place de leurs communes membres, l'échelon de prélèvement direct du FPIC avec une répartition communale à l'intérieur de chaque EPT.

Ainsi, pour l'EPT ParisEstMarne&Bois, le prélèvement opéré au titre du FPIC est égal à un montant total de 12.293.671 € pour 2017 (+1.642 M€ par rapport à 2016). Ce montant est ensuite réparti sur les communes de l'EPT.

L'équilibre de la section de fonctionnement du BS 2017 permet d'inscrire, comme les années précédentes, en réserve pour dépenses imprévues un montant de 0,512 M€, soit 0,7% des crédits en dépenses réelles de fonctionnement inscrits au BP 2017 (68,999 M€).

Cette réserve permettra, notamment d'ajuster, au plus près, en DM2 de l'exercice, les crédits affectés aux dépenses de personnel de l'exercice 2017 (traitements bruts et charges sociales du personnel communal)(+0,230 M€ en DM1 2016).

b) Les recettes réelles de fonctionnement

Hors reprise de l'excédent net de l'exercice 2016 pour +3,241 M€, les recettes de fonctionnement sont en baisse de -214 K€ au BS 2017 et concernent essentiellement :

Impôts et taxes (article 73)-633.880 €

Les recettes inscrites au BP 2017 voté par le Conseil Municipal le 16 mars dernier doivent être corrigées à la baisse pour tenir compte :

- du produit notifié des 3 taxes directes (taxe d'habitation et taxes foncières bâtie et non-bâtie) résultant de la notification des baes prévisionnelles par la DDFIP du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259 le 16 mars 2017 et qui intègre sur 2017 l'exonération en cours d'année 2016 de la «demi-part des veuves» sur le produit fiscal de taxe d'habitation,

Au total, le produit de fiscalité directe doit être ajusté de 35,930 M€ en prévision au BP 2017 à 35,190 M€ au BS 2017, soit une baisse de -0,740 M€ à taux d'imposition constants en 2017 par rapport à 2016.

- du produit encaissé au titre des rôles supplémentaires émis en avril et en mai 2017 pour un montant de +0,189 M€ en fonction des notifications transmises par les services fiscaux,

- de l'ajustement du produit de la TEOM afin de prendre en compte la base d'imposition notifiée par la DDFIP du Val-de-Marne pour 2017 (-85.604 €) sans

augmentation du taux d'imposition voté par le Conseil Municipal à hauteur de 5,93% pour 2017.

Dotations et participations (article 74)..... -10.015 €

Les recettes inscrites au BP 2017 doivent être ajustées pour tenir compte de :

1° l'ajustement au BS 2017 de la dotation forfaitaire de DGF pour 2017 égale à 6.689.722 € contre une prévision de 6.930.000 € au BP 2017 (-240.278 €) :

Dans le cadre du plan triennal de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sur la période 2015-2017, et ce même si l'effort de contribution a été allégé de moitié en 2017 par rapport à 2016, la ville supporte en 2017 un nouveau montant de contribution au redressement des finances publiques de 662.663 € en 2017 auquel s'ajoute un nouvel écrêtement supplémentaire pour les communes ayant un potentiel fiscal supérieur à 75% de la moyenne nationale de 124.323 € en 2017.

Au total, la ville aura supporté au titre de la contribution au redressement des finances publiques depuis son institution en 2014 une baisse totale de 3,630 M€ de sa DGF sur 4 ans (2014-2017).

La DGF attribuée en 2017 baisse de -10% par rapport à 2016 (6,689 M€ en 2017 contre 7,434 M€ en 2016).

2° l'ajustement au BS 2017 du montant réellement perçu au titre de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) pour 2017 (-23.506 €)(260.000 € au BP 2017) :

La ville perçoit le mécanisme de garantie sur 3 ans institué loi de finances pour 2017 (article 138) et prévu à l'article L.2334-18-3 du CGCT, soit une réduction progressive entre 2017 et 2019 à hauteur de 90% en 2017, 75% en 2018 et 50% en 2019 du montant perçu en 2016.

La DSU attribuée en 2017 baisse de -10% par rapport à 2016 (236 k€ en 2017 contre 262 k€ en 2016).

3° l'ajustement des allocations compensatrices de fiscalité directe notifiée en mars 2017 au moyen de l'état fiscal 1259 par la DDFIP du Val-de-Marne (+177.867 €) se décomposant comme suit :

* la compensation des exonérations de taxe d'habitation.....+249.198 €
L'intégration en 2017 de la «demi-part des veuves» vient simplement atténuer en N+1 la sous-réalisation fiscale de la TH constatée sur l'exercice 2016 par rapport au produit voté et inscrit budgétairement (-520 k€ en 2016).

* la compensation des exonérations de taxes foncières -39.321 €

* la compensation des exonérations de taxe professionnelle -32.010 €

Produits exceptionnels (article 77).....+367.517 €

Ces recettes concernent, notamment, les acomptes de remboursement de la SMACL au titre du sinistre incendie du centre aquatique de septembre 2016 (50.000 € encaissés en avril 2017 et une demande complémentaire de 250.000 € en cours de traitement).

Au total, la ville a déjà inscrit une recette d'indemnisation de 500.000 € sur 2016/2017. Le montant définitif des remboursements est en cours de validation finale entre l'expert et la SMACL.

3) LA PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BS 2017
Dépenses d'investissement	15.381.176 €
Dépenses réelles	5.214.681 €
Report de dépenses de l'exercice N-1	9.294.419 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>872.076 €</i>
Recettes d'investissement	15.381.176 €
Recettes réelles	11.820.522 €
Solde de clôture de l'exercice N-1	253.995 €
Report de recettes de l'exercice N-1	1.017.340 €
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>2.289.318 €</i>

a) Les dépenses réelles d'investissement

Hors réserve pour dépenses imprévues d'investissement, les propositions nouvelles de dépenses d'investissement sont égales à 5,064 M€ au BS 2017, soit un effort d'investissement supplémentaire représentant 54% du montant des dépenses d'équipement brut (hors amortissement en capital de la dette) inscrites au BP 2017 (9,395 M€).

Ces dépenses d'équipement nouvelles se répartissent en 3,874 M€ de crédits pour travaux et en 1,190 M€ de crédits pour acquisitions foncières. Elles sont entièrement

autofinancées (aucun emprunt globalisé supplémentaire au BS 2017) grâce à la reprise de l'excédent de l'exercice 2016.

Cet équilibre de financement permettra de poursuivre en 2017 et en 2018 la politique de désendettement communal (-35% depuis le 1^{er} janvier 2005).

Les deux opérations les plus importantes concernent :

*** la 3^{ème} et dernière tranche de la provision budgétaire affectée au financement de la construction du nouveau gymnase des Juillottes pour un montant de 0,725 M€ au BS 2017, soit 100% du coût prévisionnel de 2,525 M€ TTC dans la mesure où la provision de 1,800 M€ constituée sur l'exercice 2016 est reportée,**

*** la 3^{ème} tranche des travaux de remise en état du centre aquatique Arthur Hévette suite au sinistre incendie survenu en septembre 2016 pour 0,840 M€ au BS 2017 après 0,315 M€ en DM1 2016 et 0,400 M€ au BP 2017. Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 1,570 M€.**

Ces dépenses concernent principalement les chapitres suivants :

900 – Administration générale.....+522.1687 €

Ces crédits comprennent principalement la poursuite du plan de modernisation des réseaux et des serveurs informatiques de tous les bâtiments administratifs communaux pour 400.000 € (+0,400 M€ au BS 2016), soit un effort de +0,800 M€ en 2 ans.

904 – Sport et Jeunesse+2.401.077 €

Outre les inscriptions de crédits pour la construction du nouveau gymnase des Juillottes et les travaux de remise en état du centre aquatique Arthur Hévette indiquées plus haut, ces crédits comprennent :

- l'ensemble des crédits nécessaires à la finalisation des opérations de rénovation et de restructuration des accueils de loisirs des Planètes et de Busteau pour un montant total de 0,490 M€ comprenant la réfection de la cour d'école du centre de loisirs des Planètes (0,240 M€), la réaménagement de l'aire de jeux et le remplacement de la clôture du centre de loisirs de Busteau (0,170 M€) et le renouvellement complet des mobiliers pour les salles d'activités et les réfectoires pour les deux centres (80.000 €),

- le remplacement de tout le matériel sportif de la piscine détruit dans le sinistre incendie de septembre 2016 pour 0,140 M€.

908 – Aménagement et environnement.....+1.710.586 €

Il est proposé d'inscrire au projet de BS 2017 les crédits suivants :

- **l'acquisition foncière d'un immeuble de 8 logements situé au 23 rue Bourgelat pour un montant de 1,120 M€ validé par avis des domaines délivré le 29 mai dernier.** Cet immeuble a vocation à être revendu à prix coûtant à l'ESH Maisons-Alfort Habitat pour que ces logements privés soient conventionnés, après travaux de mises aux normes, en logements locatifs sociaux à loyer modéré,

- les crédits correspondants à la convention passée avec le SIPPAREC et approuvée par délibération en date du 16 mars 2017 pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution électrique de la rue de Metz et pour lesquels la ville doit apporter un financement sous forme de subvention au SIPPAREC d'un montant de 0,163 M€,

- un complément au titre du programme de modernisation de l'éclairage public (1,300 M€ au BP 2017) pour la pose de lanternes arrières rue Jean Jaurès et avenue Gambetta pour 0,160 M€,

- les travaux de réparation suite au sinistre survenu sur le système de fontainerie du parc du Vert de maisons pour 75.000 €.

909 – Aménagement et environnement.....+255.000 €

Il s'agit, principalement, des travaux d'aménagement et d'extension des locaux sur cour de la Mission Locale intercommunale située au 83 rue Victor Hugo dans le cadre de l'extension de ses missions obligatoires envers les jeunes de 16-25 ans (Garantie Jeunes) pour 0,240 M€.

Enfin, l'équilibre de la section d'investissement du BS 2017 permet d'inscrire en réserve pour dépenses imprévues un montant de 0,150 M€.

b) Les recettes réelles d'investissement

Hors capitalisation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 pour 8,023 M€, les recettes nouvelles d'investissement sont égales à +3,797 M€ au BS 2017.

Dotations et fonds d'investissement (article 10)+715.000 €

Le BS 2017 doit tenir compte des encaissements constatés depuis le 1^{er} janvier 2017 (815.000 €) au titre de la taxe d'aménagement et dont l'évaluation prévisionnelle inscrite au BP 2017 était égale à 100.000 €, soit un ajustement de +715.000 €.

Subventions d'investissement (article 13).....+3.448.439 €

Le BS 2017 comprend également les subventions d'investissement attribuées à la ville depuis l'élaboration du projet de BP 2017 à savoir notamment :

* les participations à verser au titre du PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) du quartier République-Carnot approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 mars 2011 au tarif de 195 euros par m2 de SHON pour les projets de construction immobilière au 92-94 avenue de la République (2.746.770 €) et au 32 avenue du Général Leclerc (480.090 €) et dont les recettes sont affectées au financement des équipements publics du quartier.

* la subvention d'investissement attribuée par la CAF du Val-de-Marne (20% HT) pour les travaux de rénovation et d'extension de l'accueil de loisirs de Busteau pour un montant de 207.928 € de subventions sur un coût prévisionnel de 1 M€ TTC.

Emprunts et dettes assimilées (article 16).....-898.150 €

L'équilibre du BS 2017 permet de réduire de 0,898 M€ le montant inscrit de l'emprunt globalisé au BP 2017 comme suit :

* **Emprunt de financement (acquisition de l'immeuble du 23 rue Bourgelat)1,120 M€**
Cet emprunt est équilibré en dépenses par l'acquisition de ce bien dans le cadre du portage foncier réalisé.

* **Emprunt de financement (acquisition 14/16 rue Charles Martigny)..... -0,528 M€**
La ville ayant procédé à une consignation de 15% du prix hors taxes du bien foncier (3,521 M€) auprès du TGI de Créteil, l'emprunt correspondant inscrit en recettes en DM1 de l'exercice 2017 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 mai dernier peut être réduit de ce montant.

* **Emprunt globalisé..... -1,490 M€**
Le montant inscrit budgétairement est ainsi baissé de 2,990 M€ au BP 2017 à 1,500 M€ au BS 2017.

4) LES CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

En mouvements réels, les crédits inscrits au titre de l'exercice 2017 se présenteront donc comme suit :

Mouvements réels	BP 2017	DM1 2017	BS 2017	TOTAL
1-Section de fonctionnement				
Dépenses réelles (1)	68.999.806 €	0 €	3.027.540 €	72.027.346 €
Recettes réelles (2)	74.919.622 €	0 €	1.610.298 €	76.529.920 €
Epargne brute	5.919.816 €	0 €	-1.417.242 €	4.502.574 €
2-Section d'investissement				
Dépenses réelles (3)	13.595.726 €	5.183.885 €	13.091.858 €	31.871.469 €
Recettes réelles (4)	7.675.910 €	5.183.885 €	14.509.100 €	27.368.895 €
Total des dépenses (1+3)	82.595.532 €	5.183.885 €	16.119.398 €	103.898.815 €
Total des recettes (2+4)	82.595.532 €	5.183.885 €	16.119.398 €	103.898.815 €

Vous trouverez en annexe à la présente note la présentation détaillée des dépenses réelles et des recettes réelles de la section d'investissement inscrites au projet de BS 2017.